

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	33
Suffrages exprimés :	41

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 7 février 2023, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mardi 31 janvier 2023

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Boris LALOUE (Dammarie-en-Puisaye), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 33 conseillers.

Etaient excusés :

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-L.) : pouvoir à Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-L.)
Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Dominique GIRAULT (Briare)
Ted-Fernand GHALI (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN
Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-L.) : pouvoir à Catherine BOURGOIN
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Nathalie DONY (Dammarie-en-P.) : représentée par son suppléant Boris LALOUE
Didier CROISSANT (Ousson-sur-L.) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-L.)
Didier HOUDMON (Escrignelles) : pouvoir à Jacques EUGENE (Faverelles)
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)

Secrétaire de séance : Jérémy NOËL

Délibération n°2023-008

PERSONNEL COMMUNAUTAIRE – TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Président propose les créations de postes suivantes, en précisant qu'il s'agit d'ouvertures de postes pour permettre le cas échéant les nominations des agents qui remplissent les conditions pour un avancement de grade en 2023, ainsi que d'un recrutement :

- Budget principal
 - o 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet
- Budget résidence autonomie :
 - o 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2023-008)

Le Conseil communautaire,
VU le code général de la fonction publique ;
VU le code général des collectivités territoriales ;
VU le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.
VU le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
VU l'arrêté n°2022-023 du 27 décembre 2022 fixant les lignes directrices de gestion de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye ;
VU le tableau des effectifs ;
Considérant la liste des personnels remplissant les conditions pour solliciter un avancement de grade en 2023 ;
Considérant qu'il convient d'ouvrir les postes correspondants ;
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE les modifications du tableau des effectifs portant sur la création des postes suivants :

Budget communauté de communes

Catégorie C – Filière administrative

- 1 poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2023

Budget Résidence autonomie

Catégorie C – Filière technique

- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} mars 2023

2°) De mettre à jour le tableau des effectifs ci-annexé ;

3°) D'inscrire les crédits nécessaires aux budgets correspondants.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 14 février 2023
Le Président,
Emmanuel RAT

Le secrétaire de séance,
Jérémy NOËL



Date de transmission au contrôle de légalité :

28 FEV. 2023

Date de mise en ligne :

- 1 MARS 2023

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2023-008)

Tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES REVEU						
GRADES	CAT.	EFFECTIF BUDGETAIRE (postes créés)	EFFECTIF POURVU		dont postes créés	Postes supprimés
			TC	TNC		

AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES

FILIERE ADMINISTRATIVE

Directeur général des services (emploi fonctionnel)	A	1	1			
Attaché hors classe	A	1				
Attaché principal (détachement DGS)	A	1				
Attaché territorial	A	1	1			
Rédacteur principal 1ère classe	B	3	2	1		
Rédacteur principal 2ème classe	B	1				
Rédacteur territorial	B	1	1			
Adjoint administratif principal 1ère classe (C3)	C	2	1			
Adjoint administratif principal 2ème classe (C2)	C	2	1		1	
Adjoint administratif territorial (C1)	C	2	1			
sous-total		15	8	1	1	0

FILIERE TECHNIQUE

Directeur des services techniques (emploi fonctionnel)	A	1	1			
Ingénieur territorial	A	2				
Technicien principal de 1ère classe	B	1	1			
Technicien territorial	B	2	2			
Agent de maîtrise	C	1	1			
Adjoint technique principal de 1ère classe (C3)	C	1				
Adjoint technique principal de 2ème classe (C2)	C	1		1		
Adjoint technique territorial (C1)	C	1		1		
sous-total		9	5	2	0	0

TOTAL

13 3 1 0

16

BUDGET ANNIUEL RESIDENCE AUTONOMIE LES MAYOIS

GRADES	CAT.	EFFECTIF BUDGETAIRE (postes créés)	EFFECTIF POURVU		dont postes créés	Postes supprimés
			TC	TNC		

FILIERE ADMINISTRATIVE

Attaché territorial	A	1	1			
Rédacteur territorial	B	1				
Adjoint administratif principal 1ère classe (C3)	C	1	1			
sous-total		2	2	0	0	0

FILIERE TECHNIQUE

Adjoint technique principal 1ère classe (C3)	C	1				
Adjoint technique principal 2ème classe (C2)	C	3	2			
Adjoint technique territorial (C1)	C	5	4			
sous-total		8	6	0	0	0

FILIERE ANIMATION

Adjoint technique principal 1ère classe (C3)	C	1				
Adjoint d'animation principal 2ème classe (C2)	C	1	1			
sous-total		1	1	0	0	0

TOTAL

11 9 0 0

9

.../...

(suite de la délibération n° 2023-008)

BUDGET ANNUEL OFFICE DE TOURISME						
GRADES	CAT.	EFFECTIF BUDGETAIRE (postes créés)	EFFECTIF POURVU		dont postes créés	Postes supprimés
			TC	TNC		

FILIERE ADMINISTRATIVE

Attaché territorial	A	1	1			
Adjoint administratif principal 1ère classe (C3)	C	1	1			
Adjoint administratif principal 2ème classe (C2)	C	3	3			
Adjoint administratif (C1)	C	0				
CDD (besoin saisonnier/accroissement temporaire)	C	3				
sous-total		8	5	0	0	0
TOTAL		8	5	0	0	0
			5			

BUDGET ANNUEL PETITE ENFANCE						
GRADES	CAT.	EFFECTIF BUDGETAIRE (postes créés)	EFFECTIF POURVU		dont postes créés	Postes supprimés
			TC	TNC		

FILIERE TECHNIQUE

Adjoint technique principal de 1ère classe (C3)	C	1	1			
Adjoint technique principal de 2ème classe (C2)	C	0				
Adjoint technique territorial (C1)	C	9	4	2		
sous-total		10	5	2	0	0

FILIERE MEDICO-SOCIALE

Educateur de Jeunes Enfants de Cl. exceptionnelle	A	1	1			
Educateur de Jeunes Enfants	A	4	3	1		
Infirmière en soins généraux	A	2	1	1		
Assistant socio-éducatif (ASE)	A	1		1		
Auxiliaire de puériculture de cl. supérieure (C3)	B	1	1			
Auxiliaire de puériculture de cl. normale (C2)	B	7	5			
Parcours Emploi Compétence		3	2			
sous-total		19	13	3	0	0
TOTAL		29	18	5	0	0
			23			

TOTAL EFFECTIF GENERAL	53	Postes créés	1
-------------------------------	-----------	--------------	----------

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	33
Suffrages exprimés :	41

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 7 février 2023, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mardi 31 janvier 2023

Étaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Boris LALOUE (Dammarie-en-Puisaye), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 33 conseillers.

Étaient excusés :

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-L.) : pouvoir à Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-L.)
Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Dominique GIRAULT (Briare)
Ted-Fernand GHALI (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN
Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-L.) : pouvoir à Catherine BOURGOIN
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Nathalie DONY (Dammarie-en-P.) : représentée par son suppléant Boris LALOUE
Didier CROISSANT (Ousson-sur-L.) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-L.)
Didier HOUDMON (Escrignelles) : pouvoir à Jacques EUGENE (Faverelles)
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)

Secrétaire de séance : Jérémy NOËL

Délibération n°2023-009

**PERSONNEL COMMUNAUTAIRE – AVENANT AU CONTRAT COLLECTIF
DE PREVOYANCE**

Le Président rappelle que la CCBLP propose à ses agents l'adhésion à un contrat collectif de prévoyance négocié par le Centre de gestion dans le cadre d'une consultation groupée. Il informe de l'augmentation du taux de cotisation, qui était de 0,80 % et est porté à 0,84 % au 1er janvier 2023. Il précise qu'il s'agit d'une cotisation salariale, ce taux étant prélevé sur le bulletin de paie des agents qui y ont adhéré, lesquels bénéficient d'une participation employeur de 20 € par mois.

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2023-009)

Le Conseil communautaire,
VU le code général de la fonction publique,
VU la délibération n° 2019-174 du 19 novembre 2019 acceptant l'adhésion de la communauté de communes Berry Loire Puisaye au contrat collectif de prévoyance proposé par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret après consultation,
Considérant la proposition de la MNT,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la passation d'un avenant au contrat collectif de prévoyance avec la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) portant le taux de cotisation salariale de 0,80% à 0,84% au 1^{er} janvier 2023,

AUTORISE le Président ou l'un de ses Vice-présidents à signer tout document relatif à la présente délibération

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 14 février 2023
Le Président,
Emmanuel RAT

Le secrétaire de séance,
Jérémy NOËL



A handwritten signature in black ink, which appears to be "J Noël", written in a cursive style.

Date de transmission au contrôle de légalité : 28 FEV. 2023
Date de mise en ligne : - 1 MARS 2023

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	33
Suffrages exprimés :	41

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 7 février 2023, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mardi 31 janvier 2023

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Boris LALOUE (Dammarie-en-Puisaye), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 33 conseillers.

Etaient excusés :

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-L.) : pouvoir à Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-L.)
Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Dominique GIRAULT (Briare)
Ted-Fernand GHALI (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN
Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-L.) : pouvoir à Catherine BOURGOIN
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Nathalie DONY (Dammarie-en-P.) : représentée par son suppléant Boris LALOUE
Didier CROISSANT (Ousson-sur-L.) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-L.)
Didier HOUDMON (Escrignelles) : pouvoir à Jacques EUGENE (Faverelles)
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)

Secrétaire de séance : Jérémy NOËL

Délibération n°2023-010

ZONE D'ACTIVITES DE LA PINADE – VENTE D'UNE PARCELLE

M. le Président rappelle que, par délibération du 24 mai 2022, le conseil communautaire s'est engagé à vendre des terrains dans la zone d'activités de la Pinade à l'entreprise MONTEIRO afin de lui permettre de réaliser une extension de ses locaux.

Les opérations de délimitation et de bornage étant achevées, il convient de valider le parcellaire définitif.

Le conseil communautaire,

Vu les statuts de la communauté de communes Berry Loire Puisaye et notamment la compétence « Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du CGCT ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire »,

Vu l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat en date du 8 juin 2021 fixant la valeur vénale des parcelles concernées à 1,00 C HT le mètre carré en zone N et à 7,00 € HT en zone UI, et autorisant une marge de négociation de moins 10 %,

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2023-010)

Vu la réactualisation de l'avis des Domaines en date du 1er juin 2022 aux mêmes conditions,

Vu le procès-verbal des opérations de délimitation et de bornage,

Vu le périmètre de la zone d'activités de la Pinade,

Entendu les explications ci-dessus,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président ou l'un de ses Vice-Présidents à mettre en œuvre la procédure de vente des parcelles identifiées ci-après, sises zone d'activités de la Pinade à Briare, à la SAS MONTEIRO,

section	N°	contenance	Zonage PLUi	valeurs vénales en € HT/m ²	valeurs vénales en €
BW	156	448	N	1	448,00 €
BW	158	309	N	1	309,00 €
BW	159	382	UI	7	2 674,00 €
BW	160	443	N	1	443,00 €
BW	161	229	N	1	229,00 €
BW	162	272	N	1	272,00 €
BW	163	69	UI	7	483,00 €
BW	164	2 703	UI	7	18 921,00 €
BW	165	1 467	UI	7	10 269,00 €
BW	167	20	UI	7	140,00 €
BW	169	3	UI	7	21,00 €
	Total	6 345			34 209,00 €

AUTORISE Monsieur le Président ou l'un de ses Vice-présidents à charger l'étude de Maître Etienne BEDU, Notaire à Gien, de l'établissement des actes notariés,

FIXE le prix de vente à 1,00 € HT le mètre carré pour les parcelles en zone N du PLUi et à 7,00 € HT le mètre carré pour les parcelles en zone UI, conformément à l'avis des Domaines ;

AUTORISE le Président ou l'un de ses Vice-présidents à signer tout document relatif à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 14 février 2023
Le Président,
Emmanuel RAT

Le secrétaire de séance,
Jérémy NOËL



Date de transmission au contrôle de légalité : 28 FEV. 2023
Date de mise en ligne : 1 MARS 2023

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	33
Suffrages exprimés :	41

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 7 février 2023, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mardi 31 janvier 2023

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Boris LALOUE (Dammarié-en-Puisaye), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 33 conseillers.

Etaient excusés :

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-L.) : pouvoir à Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-L.)
Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Dominique GIRAULT (Briare)
Ted-Fernand GHALI (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN
Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-L.) : pouvoir à Catherine BOURGOIN
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Nathalie DONY (Dammarié-en-P.) : représentée par son suppléant Boris LALOUE
Didier CROISSANT (Ousson-sur-L.) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-L.)
Didier HOUDMON (Escrignelles) : pouvoir à Jacques EUGENE (Faverelles)
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)
Secrétaire de séance : Jérémy NOËL

Délibération n°2023-011

AVENANT AU CONTRAT DE CONCESSION POUR L'EXPLOITATION DU CENTRE AQUATIQUE DES PRÉS GRIS

Un contrat de concession a été conclu avec la société RECREA pour l'exploitation du centre aquatique des Prés Gris (« L'Île Verte ») du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023.

Le chantier du centre aquatique a duré plus de deux ans au lieu des 6 mois prévus dans le contrat. De plus, un certain nombre d'aléas ont empêché un fonctionnement optimal. Il est proposé d'allonger de 6 mois la durée du contrat de concession, afin que le délégataire dispose d'un délai supplémentaire d'exploitation dans les conditions tarifaires « après travaux ».

L'article L.3135-1 du Code de la commande publique dresse une liste limitative des hypothèses de modification d'un contrat de concession ne nécessitant pas une remise en concurrence préalable (recours à l'avenant) :

- 1° Les modifications ont été prévues dans les documents contractuels initiaux ;
- 2° Des travaux ou services supplémentaires sont devenus nécessaires ;
- 3° Les modifications sont rendues nécessaires par des circonstances imprévues ;
- 4° Un nouveau concessionnaire se substitue au concessionnaire initial du contrat de concession ;
- 5° Les modifications ne sont pas substantielles ;
- 6° Les modifications sont de faible montant.

.../...

(suite de la délibération n° 2023-011)

Selon le compte prévisionnel d'exploitation proposé par la société RECREA pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 30 juin 2024, nous sommes bien dans le cas de figure de l'alinéa 6 (faible montant). En effet, ni le contexte sanitaire ni l'allongement de la durée du chantier ne justifient la notion de circonstances imprévues, car les comptes de l'exploitant montrent un résultat excédentaire en 2020 et 2021.

Le conseil communautaire est invité à valider l'avenant portant prolongation de 6 mois la durée du contrat de concession, soit jusqu'au 30 juin 2024, au titre de l'alinéa 6 de l'article ci-dessus.

Le Conseil communautaire,

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L.3135-1 et L.3135-8 ;

Vu la délibération n°2018-184 du conseil communautaire du 11 décembre 2018 validant le choix de la société RECREA en tant que délégataire de service public pour l'exploitation du centre aquatique des prés gris pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023 ;

Vu le projet d'avenant annexé à la présente délibération ;

Considérant que le chantier du centre aquatique a entraîné une fermeture de deux ans quatre mois, au lieu de six mois prévus contractuellement,

Considérant que le contrat de concession prévoyait une période d'exploitation aux conditions tarifaires « après travaux » d'une durée de deux ans,

Considérant qu'il s'agit d'une hypothèse prévue à l'alinéa 6 de l'article L.3135-1 du code de la commande publique : modification de faible montant (<10% de la valeur globale de la concession de service public) ;

Entendu les explications ci-dessus ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité ;

ACCEPTTE la prolongation pour une durée de 6 mois du contrat de concession avec la société RECREA pour l'exploitation du centre aquatique des Prés Gris, portant l'échéance du contrat au 30 juin 2024 au lieu du 31 décembre 2023 ;

AUTORISE le Président ou l'un de ses Vice-présidents à signer l'avenant correspondant.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 23 février 2023
Le Président,
Emmanuel RAT

Le secrétaire de séance,
Jérémy NOËL



Date de transmission au contrôle de légalité :

28 FEV. 2023

Date de mise en ligne :

- 1 MARS 2023

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	33
Suffrages exprimés :	41

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 7 février 2023, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mardi 31 janvier 2023

Étaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Boris LALOUE (Dammarié-en-Puisaye), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 33 conseillers.

Étaient excusés :

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-L.) : pouvoir à Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-L.)
Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Dominique GIRAULT (Briare)
Ted-Fernand GHALI (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN
Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-L.) : pouvoir à Catherine BOURGOIN
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Nathalie DONY (Dammarié-en-P.) : représentée par son suppléant Boris LALOUE
Didier CROISSANT (Ousson-sur-L.) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-L.)
Didier HOUDMON (Escrignelles) : pouvoir à Jacques EUGENE (Faverelles)
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)

Secrétaire de séance : Jérémy NOËL

Délibération n°2023-012

COMMISSIONS THEMATIQUES

Suite à la démission de Bernard BONNEFONT, la commune de Châtillon-sur-Loire propose de nommer Vincent GITTON, Adjoint au Maire de Châtillon-sur-Loire, au sein de la commission suivante :

- « Voirie, SPANC, GEMAPI, assainissement » (dont les sous-commissions voirie, assainissement, GEMAPI)

Le Conseil communautaire,

Entendu les explications ci-dessus,

Vu la délibération n°2020-097 du conseil communautaire du 29 juillet 2020 déterminant la composition des commissions consultatives,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité,

PREND ACTE de la démission de Bernard BONNEFONT de la commission dans laquelle il siégeait,

DESIGNE Vincent GITTON comme membre titulaire de la commission suivante :

- « Voirie, SPANC, GEMAPI, assainissement » (dont les sous-commissions voirie, assainissement, GEMAPI)

Pour extrait certifié conforme,

A Briare, le 23 février 2023

Le Président,

Emmanuel RAT

Le secrétaire de séance,

Jérémy NOËL



Date de transmission au contrôle de légalité :

Date de mise en ligne : 1 MARS 2023

28 FEV. 2023

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	33
Suffrages exprimés :	41

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 7 février 2023, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mardi 31 janvier 2023

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Boris LALOUE (Dammarie-en-Puisaye), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 33 conseillers.

Etaient excusés :

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-L.) : pouvoir à Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-L.)
Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Dominique GIRAULT (Briare)
Ted-Fernand GHALI (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN
Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-L.) : pouvoir à Catherine BOURGOIN
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Nathalie DONY (Dammarie-en-P.) : représentée par son suppléant Boris LALOUE
Didier CROISSANT (Ousson-sur-L.) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-L.)
Didier HOUDMON (Escrignelles) : pouvoir à Jacques EUGENE (Faverelles)
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)
Secrétaire de séance : Jérémy NOËL

Délibération n°2023-013

SYNDICAT MIXTE DU PAYS GIENNOIS

Suite à la démission de William DESPLANCHES (Dammarie-en-Puisaye), il est proposé de nommer Boris LALOUE en remplacement en tant que délégué suppléant au syndicat mixte du Pays du Giennois.

Le conseil communautaire,

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-5 et suivants,

Vu le Code électoral et notamment ses articles L. 228 à LO.230-3,

Vu les statuts du Syndicat Mixte du Pays Giennois,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2021-153 du 27 juillet 2021 nommant les représentants de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye au sein du Syndicat Mixte du Pays Giennois,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

PROCEDE A LA DESIGNATION du représentant suivant :

- Dammarie-en-Puisaye : Boris LALOUE (suppléant)

.../...

(suite de la délibération n° 2023-013)

Les représentants de la communauté de communes au sein du Syndicat mixte du Pays du Giennois sont donc désormais les suivants :

COMMUNE	TITULAIRE	SUPPLEANT
Adon	Claudine PALLUAU	Sylvie LOPES
Autry-le-Châtel	Sylvain SEVIN	Pierre DE VOS
Batilly-en-Puisaye	Hubert POULAIN	Robert HENRY
Beaulieu-sur-Loire	Jacky HECQUET	Hervé JACQUIER
Bonny-sur-Loire	Michel CHAILLOU	Véronique POULAIN
Breteau	Michel MARTINE	René THIEBAUT
Briare	Pierre-François BOUGUET	Valérie VICHERAT
Cernoy-en-Berry	Alexandre BRAGUE	Christophe MELLET
Champoulet	Catherine LELIEVRE	Pascal MUSLIN
Châtillon-sur-Loire	Emmanuel RAT	Tristan TREBOUTA
Dammarie-en-Puisaye	Nathalie DONY	Boris LALOUE
Escrignelles	Aurélia FEUILLETTE	Didier HOUDMON
Faverelles	Jacques EUGENE	Manuel LETEUR
Feins-en-Gâtinais	Pierre BODIER	Jean-Luc DOUBRE
La Bussière	Dominique GEOFFRENET	Patrick DESBOIS
Ousson-sur-Loire	Valérie JOLY	Didier CROISSANT
Ouzouër-sur-Trézée	Denis GERVAIS	Philippe SCHERER
Pierrefitte-ès-Bois	Audrey RUZZA	Christian SALIN
Saint-Firmin-sur-Loire	Sylvie BLOUET	Sylvie MENEAU
Thou	Blandine LECHAUVE	Michèle BORNE

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 23 février 2023
Le Président,
Emmanuel RAT

Le secrétaire de séance,
Jérémy NOËL



28 FEV. 2023

Date de transmission au contrôle de légalité :

Date de mise en ligne :

- 1 MARS 2023

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	33
Suffrages exprimés :	41

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 7 février 2023, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mardi 31 janvier 2023

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Boris LALOUE (Dammarié-en-Puisaye), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 33 conseillers.

Etaient excusés :

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-L.) : pouvoir à Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-L.)
Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Dominique GIRAULT (Briare)
Ted-Fernand GHALI (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN
Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-L.) : pouvoir à Catherine BOURGOIN
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Nathalie DONY (Dammarié-en-P.) : représentée par son suppléant Boris LALOUE
Didier CROISSANT (Ousson-sur-L.) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-L.)
Didier HOUDMON (Escrignelles) : pouvoir à Jacques EUGENE (Faverelles)
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)
Secrétaire de séance : Jérémy NOËL

Délibération n°2023-014

**AVIS SUR UN PROJET DE PORTAGE FONCIER PAR L'EPFLI FONCIER
CŒUR DE FRANCE (EPFLI)**

La commune de Batilly-en-Puisaye sollicite l'intervention de l'EPFLI Foncier Cœur de France en vue de l'acquisition d'un commerce situé sur son territoire (bar restaurant épicerie). Conformément au règlement d'intervention de l'EPFLI, la communauté de communes doit émettre un avis sur l'opération, par délibération du conseil communautaire.

M. POULAIN donne des précisions sur le projet. L'EPFLI est chargé des négociations préalables à l'acquisition.

Vu la délibération n°2017-045 du 3 mars 2017 validant l'adhésion de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye à l'EPFLI Foncier Cœur de France,

Considérant que l'avis de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye est nécessaire à la réalisation de ce portage ; la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye étant l'adhérente à l'EPFLI Foncier Cœur de France pour le territoire,

Entendu les explications ci-dessus,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DONNE un avis favorable au projet d'acquisition d'un bien par la commune de Batilly-en-Puisaye dans le but d'en assurer la maîtrise publique pour un projet de bar, restaurant, épicerie via un portage foncier par l'EPFLI Foncier Cœur de France

Pour extrait certifié conforme,

A Briare, le 17 février 2023

Le Président,
Emmanuel RAT

Le secrétaire de séance,
Jérémy NOËL



Date de transmission au contrôle de légalité : 28 FEB. 2023
Date de mise en ligne : 1 MARS 2023

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	33
Suffrages exprimés :	41

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 7 février 2023, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mardi 31 janvier 2023

Étaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Boris LALOUE (Dammarie-en-Puisaye), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 33 conseillers.

Étaient excusés :

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-L.) : pouvoir à Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-L.)
Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Dominique GIRAULT (Briare)
Ted-Fernand GHALI (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN
Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-L.) : pouvoir à Catherine BOURGOIN
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Nathalie DONY (Dammarie-en-P.) : représentée par son suppléant Boris LALOUE
Didier CROISSANT (Ousson-sur-L.) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-L.)
Didier HOUDMON (Escrignelles) : pouvoir à Jacques EUGENE (Faverelles)
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)
Secrétaire de séance : Jérémy NOËL

Délibération n°2023-015

GESTION DES DIGUES – CONVENTION AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE POUR 2023

La gestion des digues domaniales reviendra à la communauté de communes en janvier 2024. Pour mémoire, il est convenu de confier cette compétence à l'établissement public Loire qui possède les compétences en interne. L'ensemble des EPCI du Loiret, ainsi que le « Grand Chambord » (41) a voté en ce sens et nous savons que cela représente au global un coût de 1 134 755 € par an (uniquement pour l'entretien, sachant que des travaux viendront s'ajouter) à partir de 2024. Toutefois, la clef de répartition de cette enveloppe entre les EPCI ne fait pas consensus, certains ayant un grand linéaire de digues et moins de population. Sachant que la plupart financent cette nouvelle compétence en levant la taxe GEMAPI et que le produit de celle-ci peut atteindre au maximum 40 € par habitant, un territoire plus peuplé sera avantagé par rapport à un territoire moins peuplé et avec un grand nombre de kilomètres de digues à entretenir. Or la métropole d'Orléans ne souhaite pas aller au-delà d'une pondération à 50% pour le linéaire et 50% pour la population.

En attendant qu'une position soit adoptée, il convient d'adopter un principe de répartition pour l'année 2023, sachant que des frais ont été engagés par l'EP Loire depuis l'année dernière avec les premiers recrutements en vue de préparer le transfert de compétence. Pour l'année 2023, une charge de 127 500 € est à répartir. L'EP Loire prend une moitié à sa charge et l'autre moitié est répartie entre les communautés de communes et la métropole d'Orléans. Après échanges avec les autres EPCI, il est proposé d'accepter la clef de répartition à 50% linéaire/50% population, tout en précisant bien que la négociation se poursuit pour 2024 et après.

Pour la CCBLP, cela représente un coût de 8 415 €. Il est proposé au conseil communautaire de valider ce montant et d'adopter la convention.

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2023-015)

Le conseil communautaire,

Vu la délibération n°2022-030 du conseil communautaire réuni le 8 mars 2022 validant la délégation de la gestion des digues à l'Etablissement Public Loire en coopération avec les 6 autres EPCI rattachés à la plateforme d'Orléans ;

Vu le projet de convention d'appui pour l'année 2023 pour la préfiguration de la reprise en gestion des systèmes d'endiguement rattachés à la plateforme d'Orléans ;

Considérant que la clef de répartition est définie pour l'année 2023 et que les négociations se poursuivront en 2024 pour définir une clef de répartition plus juste ;

Entendu les explications ci-dessus ;

Sur avis favorable du groupe de travail GEMAPI réuni le 31 janvier 2023 ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTTE la clef de répartition proposée pour l'année 2023,

AUTORISE le Président à signer la convention pour la préfiguration de la reprise en gestion des systèmes d'endiguement rattachés à la plateforme d'Orléans pour 2023 et à prendre en charge la dépense correspondante,

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 24 février 2023
Le Président,
Emmanuel RAT

Le secrétaire de séance,
Jérémy NOËL



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Noël".

Date de transmission au contrôle de légalité : **28 FEV. 2023**
Date de mise en ligne : **-1 MARS 2023**

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	33
Suffrages exprimés :	41

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 7 février 2023, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mardi 31 janvier 2023

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Boris LALOUE (Dammarié-en-Puisaye), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 33 conseillers.

Etaient excusés :

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-L.) : pouvoir à Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-L.)

Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Dominique GIRAULT (Briare)

Ted-Fernand GHALI (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN

Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-L.) : pouvoir à Catherine BOURGOIN

Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)

Nathalie DONY (Dammarié-en-P.) : représentée par son suppléant Boris LALOUE

Didier CROISSANT (Ousson-sur-L.) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-L.)

Didier HOUDMON (Escrignelles) : pouvoir à Jacques EUGENE (Faverelles)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)

Secrétaire de séance : Jérémy NOËL

Délibération n°2023-016

OPAH – OCTROI PRIME A L'HABITAT

Il est proposé au conseil communautaire de valider l'attribution d'une prime « sortie de vacance » :

- Dossier n° 809 717 (Briare)

Il s'agit d'un ancien logement vacant. Le montant total des travaux de rénovation est de 22 340 € TTC et le reste à charge de 1 751 €. La commission a donné son avis favorable à l'attribution d'une prime de « sortie de vacance » de 2 000 €.

Le Conseil communautaire,

Vu la délibération n°2021-215 validant la mise en place de deux primes dans le cadre de l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) de la communauté de communes, l'une pour sortie de vacance, et l'autre pour les « primo-accédants » ;

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme réunie le 31 janvier 2023 ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

VALIDE

1°) l'octroi d'une prime pour sortie de vacance de 2 000 € pour le dossier n°809 717 ;

Sous réserve de la signature d'une convention avec les bénéficiaires et du respect des conditions énoncées dans ladite convention.

Pour extrait certifié conforme,

A Briare, le 17 février 2023

Le Président,

Emmanuel RAT

Le secrétaire de séance,

Jérémy NOËL



Date de transmission au contrôle de légalité : 28 FEV. 2023

Date de mise en ligne :

- 1 MARS 2023

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	33
Suffrages exprimés :	41

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 7 février 2023, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mardi 31 janvier 2023

Étaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Boris LALOUE (Dammarie-en-Puisaye), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 33 conseillers.

Étaient excusés :

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-L.) : pouvoir à Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-L.)

Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Dominique GIRAULT (Briare)

Ted-Fernand GHALI (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN

Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-L.) : pouvoir à Catherine BOURGOIN

Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)

Nathalie DONY (Dammarie-en-P.) : représentée par son suppléant Boris LALOUE

Didier CROISSANT (Ousson-sur-L.) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-L.)

Didier HOUDMON (Éscrignelles) : pouvoir à Jacques EUGENE (Faverelles)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)

Secrétaire de séance : Jérémy NOËL

Délibération n°2023-017

DECLARATION DE PROJET VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLUI
– PROJET PHOTOVOLTAIQUE A BRIARE « LA BALOTTIERE »

Le projet, porté par ENGIE GREEN, se situe sur les parcelles AV 22, AV 25, AV 26 et AV 27, au lieu-dit « Les Terres de la Balottière » sis dans la commune de Briare.

Ces parcelles sont situées dans une zone « N » du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de la Communauté de Communes de Berry Loire Puisaye. Afin de permettre la réalisation du projet photovoltaïque et que ce dernier soit éligible aux appels d'offres de la Commission de Régulation de l'Énergie, il est prévu de classer les parcelles dans un zonage « N » spécifique qui autorise le(s) projet(s) photovoltaïque(s) (zone Nénr par exemple) du PLUI de la Communauté de Communes de Berry Loire Puisaye.

Le projet a été présenté aux élus de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye qui ont exprimé le choix de voir le zonage modifié afin d'accueillir ce projet d'énergie renouvelable.

Pour l'instruction du projet photovoltaïque à Briare, une adaptation du zonage du PLUI de la Communauté de Communes de Berry Loire Puisaye est nécessaire. A cet effet, et compte tenu du caractère d'intérêt général que revêt un tel projet d'énergie renouvelable, une procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLUI de la Communauté de Communes de Berry Loire Puisaye est nécessaire.

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2023-017)

Une déclaration de projet permet de se prononcer sur l'intérêt général d'une opération lorsque celle-ci n'a pas été prévue par le document d'urbanisme. Elle permet de mettre en compatibilité le document d'urbanisme de manière simple et accélérée.

Il est nécessaire de modifier le PLUI de la Communauté de Communes de Berry Loire Puisaye afin :

- De le rendre compatible pour l'obtention de toute autorisation requise au titre du code de l'urbanisme
- De rendre le zonage et son règlement associé compatible pour la candidature du projet au titre des appels d'offre de la Commission de Régulation de l'Energie PPE 2 - CRE SOL

Considérant que le développement des énergies renouvelables est considéré d'intérêt général,

Ce projet présente un intérêt pour le territoire, non seulement en termes de retombées fiscales, mais également car la collectivité souhaite encourager le développement des énergies renouvelables.

La Communauté de communes Berry Loire Puisaye étant compétente en matière d'aménagement de l'espace, il lui revient de conduire la procédure de mise en compatibilité du PLUI.

Le Conseil communautaire,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de l'environnement ;

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-54 à L.153-59, R.153-15 à R.153-17, L.300-6 relatifs à la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme ;

VU les articles R.153-20 et R.153-21 du même code, relatifs aux mesures de publicités et d'affichage ;

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 10/12/2019 approuvant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal, modifié le 12/04/2022 et mis à jour le 29/04/2022 ;

Considérant la procédure dite de « déclaration de projet et de mise en compatibilité des documents d'urbanisme » mentionnée à l'article L. 300-6 du Code de l'Urbanisme, permettant notamment aux collectivités territoriales, après enquête publique, de se prononcer sur l'intérêt général d'un projet ;

Considérant que le développement des énergies renouvelables de manière générale et le projet photovoltaïque porté par la société ENGIE Green revêtent un caractère d'intérêt général, notamment en ce qu'ils contribuent à la satisfaction d'un besoin collectif par la production et l'injection dans le réseau public d'une énergie renouvelable ;

Considérant que la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUI nécessite la réalisation d'une enquête publique pendant une durée de 1 mois en mairie, conformément à l'article L.153-55 du code de l'urbanisme ;

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2023-017)

Considérant que la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUI prévoit la réalisation d'une réunion d'examen conjoint de l'État, de la collectivité et des personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme ;

Considérant qu'il présente pour la communauté de communes l'opportunité et l'intérêt de réaliser une déclaration de projet et une mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

1. **D'ENGAGER** la procédure de déclaration de projet et de mise en compatibilité du PLUI de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye relative au projet de champ photovoltaïque, afin de modifier l'ensemble des pièces nécessaires permettant la réalisation dudit projet, conformément aux articles L.300-6, L.153-54, L.153-55, L.153-58, L.153-59 du Code de l'Urbanisme et ce, dans le respect des principes énoncés à l'article L.101-2 du Code de l'urbanisme.
2. **DE CONSULTER** les services de l'Etat, le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de SCOT, de la Région, du Département, et des organismes mentionnés aux articles L132-7, L132-9, L132-12 et L132-du Code de l'urbanisme.
3. **DE DONNER** autorisation au Président ou au Vice-Président pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestations ou de services nécessaires à l'élaboration de ce document.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la communauté de communes de Berry Loire Puisaye, à la mairie de Briare durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du code de l'urbanisme.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 24 février 2023
Le Président,
Emmanuel RAT

Le secrétaire de séance,
Jérémy NOËL



Date de transmission au contrôle de légalité : 28 FEV. 2023
Date de mise en ligne : - 1 MARS 2023

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	33
Suffrages exprimés :	41

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 7 février 2023, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mardi 31 janvier 2023

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Boris LALOUE (Dammarie-en-Puisaye), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 33 conseillers.

Etaient excusés :

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-L.) : pouvoir à Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-L.)
Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Dominique GIRAULT (Briare)
Ted-Fernand GHALI (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN
Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-L.) : pouvoir à Catherine BOURGOIN
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Nathalie DONY (Dammarie-en-P.) : représentée par son suppléant Boris LALOUE
Didier CROISSANT (Ousson-sur-L.) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-L.)
Didier HOUDMON (Escrignelles) : pouvoir à Jacques EUGENE (Faverelles)
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)
Secrétaire de séance : Jérémy NOËL

Délibération n°2023-018

FINANCES COMMUNAUTAIRES – ACOMPTE DE SUBVENTIONS
D'EQUILIBRE AUX BUDGETS ANNEXES

Dans l'attente du vote du budget primitif 2023, M. le Vice-président propose d'autoriser le versement d'acomptes aux subventions d'équilibre du budget principal vers les budgets annexes, afin de pouvoir prendre en charge les dépenses obligatoires :

- Office de tourisme : acompte de 200 000 € soit les deux tiers du financement annuel
- Petite Enfance : acompte de 100 000 €

Ces montants seront inscrits au budget primitif 2023.

Le conseil communautaire,

VU la nomenclature comptable M57,

VU les statuts de la régie à seule autonomie financière de l'Office de tourisme Terres de Loire et Canaux et vu le budget annexe,

Entendu les explications ci-dessus,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTÉ le versement d'un acompte de 200 000 € au budget annexe de l'Office de tourisme Terres de Loire et Canaux sur l'exercice 2023.

ACCEPTÉ le versement d'un acompte de 100 000 € au budget annexe de petite enfance sur l'exercice 2023.

Pour extrait certifié conforme,

A Briare, le 24 février 2023

Le Président
Emmanuel RAT

Le secrétaire de séance,
Jérémy NOËL



Date de transmission au contrôle de légalité : 28 FEV. 2023

Date de mise en ligne : 1 MARS 2023

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	33
Suffrages exprimés :	41

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 7 février 2023, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mardi 31 janvier 2023

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Boris LALOUE (Dammarie-en-Puisaye), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 33 conseillers.

Etaient excusés :

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-L.) : pouvoir à Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-L.)
Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Dominique GIRAULT (Briare)
Ted-Fernand GHALI (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN
Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-L.) : pouvoir à Catherine BOURGOIN
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Nathalie DONY (Dammarie-en-P.) : représentée par son suppléant Boris LALOUE
Didier CROISSANT (Ousson-sur-L.) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-L.)
Didier HOUDMON (Escrignelles) : pouvoir à Jacques EUGENE (Faverelles)
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)
Secrétaire de séance : Jérémy NOËL

Délibération n°2023-019

FETES ET CEREMONIES – AUTORISATION DE PAIEMENT

Par délibération du 11 octobre 2018, complétée le 8 décembre 2021, le conseil communautaire a validé la liste des dépenses imputables au compte « Fêtes et cérémonies » (6232 de la nomenclature M57) et « œuvres sociales / autres » (64784 et 64788 de la nomenclature M22) pour la résidence autonomie, à savoir :

- Cérémonie des vœux au personnel / Noël du personnel (bons d'achats, fournitures pour vin d'honneur, médailles d'honneur, bons-cadeaux pour départ en retraite),
- Evénements familiaux des élus et du personnel communautaires (fleurs suite à départ en retraite, décès ou autre événement familial).
- En matière générale, toutes dépenses liées à l'inauguration de bâtiment ou de travaux communautaires.

Le conseil communautaire est invité à prendre la même délibération pour le budget annexe de la Petite enfance, en ajoutant les spectacles et animations organisés au sein des multi-accueils ou du relais petite enfance.

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2023-019)

Le Conseil communautaire,
Vu la nomenclature comptable M57,
Vu la jurisprudence CE n° 369696 du 4 mai 2015,
Considérant les dépenses engagées au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies »,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE le mandatement au compte 6232 du budget petite enfance des dépenses suivantes :

- Cérémonie des vœux au personnel / Noël du personnel (bons d'achats, fournitures pour vin d'honneur, médailles d'honneur, cadeaux de départ en retraite),
- Evénements familiaux des élus et du personnel communautaires (fleurs suite à départ en retraite, décès, bons d'achats pour des voyages suite à départ en retraite),
- Les spectacles et animations organisés au sein des multi-accueils ou du relais petite enfance,
- En matière générale, toutes dépenses liées à l'inauguration de bâtiment ou de travaux communautaires.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 24 février 2023
Le Président,
Emmanuel RAT

Le secrétaire de séance,
Jérémy NOËL



Date de transmission au contrôle de légalité : **28 FEV. 2023**

Date de mise en ligne : **- 1 MARS 2023**

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	33
Suffrages exprimés :	41

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 7 février 2023, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mardi 31 janvier 2023

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Boris LALOUE (Dammarie-en-Puisaye), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 33 conseillers.

Etaient excusés :

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-L.) : pouvoir à Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-L.)
Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Dominique GIRAULT (Briare)
Ted-Fernand GHALI (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN
Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-L.) : pouvoir à Catherine BOURGOIN
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Nathalie DONY (Dammarie-en-P.) : représentée par son suppléant Boris LALOUE
Didier CROISSANT (Ousson-sur-L.) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-L.)
Didier HOUDMON (Escrignelles) : pouvoir à Jacques EUGENE (Faverelles)
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)
Secrétaire de séance : Jérémy NOËL

Délibération n°2023-020

ADHESION A DEV'UP – ANNEE 2023

Le conseil communautaire est invité à approuver l'adhésion de la CCBLP à l'agence DEV'UP, l'agence créée par la région Centre-Val de Loire pour agir dans le domaine de l'économie. Pour 2023, la cotisation a été fixée à 1000 € pour notre strate de population. M. POULAIN rappelle la dissolution de Loire et Orléans Eco, organisme départemental auquel la CCBLP versait une participation de plus de 13 000 € par an. Les missions ont été reprises par DEV'UP dans le cadre de l'application de la loi NOTRe qui attribue aux régions la compétence en matière économique.

Le conseil communautaire,

Vu la loi NOTRe ;

Vu la délibération n°2022-212 du conseil communautaire réuni le 29 novembre 2022

actant la dissolution du GIP départemental Loire & Orléans Eco ;

Considérant la reprise des missions par l'organisme régional DEV'UP

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTTE l'adhésion à DEV'UP

AUTORISE le Président ou l'un de ses Vice-présidents à verser le montant de la cotisation afférente.

Pour extrait certifié conforme,

A Briare, le 24 février 2023

Le Président,

Emmanuel RAT

Le secrétaire de séance,

Jérémy NOËL



Date de transmission au contrôle de légalité : 28 FEV. 2023

Date de mise en ligne : - 1 MARS 2023

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	33
Suffrages exprimés :	41

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 7 février 2023, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mardi 31 janvier 2023

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Boris LALOUE (Dammarie-en-Puisaye), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 33 conseillers.

Etaient excusés :

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-L.) : pouvoir à Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-L.)

Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Dominique GIRAULT (Briare)

Ted-Fernand GHALI (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN

Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-L.) : pouvoir à Catherine BOURGOIN

Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)

Nathalie DONY (Dammarie-en-P.) : représentée par son suppléant Boris LALOUE

Didier CROISSANT (Ousson-sur-L.) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-L.)

Didier HOUDMON (Escrignelles) : pouvoir à Jacques EUGENE (Faverelles)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)

Secrétaire de séance : Jérémy NOËL

Délibération n°2023-021

ADHESION A LOIRE ITINERANCES

Mme VICHERAT indique que l'association souhaite augmenter le tarif des adhésions des communautés de communes pour l'année 2023. En effet, selon le dernier compte-rendu d'assemblée générale, « ces deux dernières années, toutes les réalisations prévues ont été engagées : la présentation du projet à l'ensemble des communautés de communes, le lancement de l'étude de positionnement identitaire, la signature du contrat canal et l'intégration de la Région Centre-Val-de-Loire à la démarche. Le rayonnement de Loire Itinérances prend de l'importance et des moyens supplémentaires devront être mis en œuvre pour le suivi et la gouvernance du contrat canal ainsi que pour la mise en œuvre de la stratégie marketing de la destination. »

Le nouveau montant d'adhésion appliqué passerait de 0,14 à 0,17 centimes par habitant, soit un montant de 3 050,31 € pour la CCBLP. Cette augmentation est à mettre en lien avec la montée en puissance de l'association, avec l'entrée dans une phase opérationnelle. Le travail sur l'identité de cette destination permettra à terme de créer une marque qui permettra de communiquer de façon plus visible.

Le conseil communautaire,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye et notamment la compétence tourisme ;

Vu la délibération n°2017-142 du conseil communautaire réuni le 27 juillet 2017 validant l'adhésion à Loire Destination Itinérances ;

Vu la délibération n°2017-170 du conseil communautaire réuni le validant l'adhésion à l'association de préfiguration du GIP Loire Destination Itinérances ;

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2023-021)

Considérant la montée en puissance de Loire itinérances et le besoin de moyens financiers plus importants ;
Entendu les explications ci-dessus ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

VALIDE le renouvellement de l'adhésion à Loire Itinérances
AUTORISE le Président ou l'un de ses Vice-présidents à verser le montant de la cotisation afférente.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 24 février 2023
Le Président,
Emmanuel RAT

Le secrétaire de séance,
Jérémy NOËL



Date de transmission au contrôle de légalité : **28 FEV. 2023**
Date de mise en ligne :

- 1 MARS 2023

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	33
Suffrages exprimés :	41

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 7 février 2023, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mardi 31 janvier 2023

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Boris LALOUE (Dammarie-en-Puisaye), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 33 conseillers.

Etaient excusés :

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-L.) : pouvoir à Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-L.)
Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Dominique GIRAULT (Briare)
Ted-Fernand GHALI (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN
Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-L.) : pouvoir à Catherine BOURGOIN
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Nathalie DONY (Dammarie-en-P.) : représentée par son suppléant Boris LALOUE
Didier CROISSANT (Ousson-sur-L.) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-L.)
Didier HOUDMON (Escrignelles) : pouvoir à Jacques EUGENE (Faverelles)
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)
Secrétaire de séance : Jérémy NOËL

Délibération n°2023-022

ADHESION AU BUREAU INTERPROFESSIONNEL DES VINS DU CENTRE (BIVC)

Sur avis favorable du conseil d'exploitation réuni le 31 janvier 2023

Le conseil communautaire est invité à valider le renouvellement de l'adhésion au BIVC et à payer la cotisation 2023 qui s'élève à 1 380,64 et englobe les prestations ci-dessous :

Destination Sancerre - Pouilly - Giennois 2022			
Réseaux sociaux - Bicyclette de Paul	1.00	831.00	831.00
Site internet - Bicyclette de Paul	1.00	298.45	298.45
It Wine time - 5000 flyers + 50 affiches	1.00	26.65	26.65
Ciné Vignes - créa et Impr flyers et affiches	1.00	171.24	171.24
CP Animations destination	1.00	53.30	53.30

Mme VICHERAT explique que cette adhésion permet de bénéficier des animations qui valorisent l'appellation Coteaux du Giennois, comme les dégustations « It's wine time » qui sont très appréciées des touristes.

Le conseil communautaire,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye et notamment la compétence tourisme ;

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de l'office de tourisme réuni le 31 janvier 2023 ;

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2023-022)

Entendu les explications ci-dessus ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

VALIDE l'adhésion au Bureau Interprofessionnel des Vins du Centre Loire

AUTORISE le Président ou l'un de ses Vice-présidents à verser le montant de la cotisation afférente.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 24 février 2023
Le Président,
Emmanuel RAT

Le secrétaire de séance,
Jérémy NOËL



A handwritten signature in black ink, which appears to be "J Noël", corresponding to the secretary of the meeting.

Date de transmission au contrôle de légalité : **20 FEV. 2023**

Date de mise en ligne :

- 1 MARS 2023

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	33
Suffrages exprimés :	41

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 7 février 2023, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mardi 31 janvier 2023

Étaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Boris LALOUE (Dammarié-en-Puisaye), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 33 conseillers.

Étaient excusés :

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-L.) : pouvoir à Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-L.)

Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Dominique GIRAULT (Briare)

Ted-Fernand GHALI (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN

Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-L.) : pouvoir à Catherine BOURGOIN

Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)

Nathalie DONY (Dammarié-en-P.) : représentée par son suppléant Boris LALOUE

Didier CROISSANT (Ousson-sur-L.) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-L.)

Didier HOUDMON (Escrignelles) : pouvoir à Jacques EUGENE (Faverelles)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)

Secrétaire de séance : Jérémy NOËL

Délibération n°2023-023

PETITE ENFANCE – MISE A JOUR DU REGLEMENT D'ACCUEIL

Une mise à jour du règlement d'accueil des multi-accueils a été élaborée conjointement avec la Caisse d'Allocations Familiales et la commission Petite enfance. L'objectif est de procéder à un certain nombre d'ajustements et de précisions afin de clarifier le fonctionnement de la structure. Les dispositions suivantes ont été insérées :

- Ajout de la notion d'accueil occasionnel réservé,
- Précisions sur les congés, la durée maximum à planifier, les règles de modification (les familles peuvent planifier jusqu'à 8 semaines de congés, décomptés de la facturation),
- Traitement des données personnelles : transmission des données à la CNAF et usages autorisés,
- Disposition sur le portage des enfants par les professionnels et modalités de refus éventuel par la famille. Il s'agit du portage avec écharpe, une technique pour laquelle le personnel a reçu une formation.

.../...

(suite de la délibération n° 2023-023)

Le Conseil communautaire,

Vu la délibération n°2019-018 du conseil communautaire réuni le 16 juillet 2019 validant le règlement intérieur des multi-accueils ;

Vu la délibération n°2021-239 du conseil communautaire réuni le 8 décembre 2021 modifiant le règlement intérieur des multi-accueils ;

Vu le projet de règlement intérieur des multi-accueils mis à jour annexé à la présente délibération ;

Vu l'avis de la CAF du Loiret et de la commission petite enfance ;

Considérant la nécessité de procéder à un certain nombre d'ajustements afin de clarifier le fonctionnement de la structure ;

Entendu les explications ci-dessus ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOPTE le règlement intérieur des multi-accueils mis à jour.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 24 février 2023
Le Président,
Emmanuel RAT

Le secrétaire de séance,
Jérémy NOËL



Date de transmission au contrôle de légalité : **28 FEV. 2023**
Date de mise en ligne :

- 1 MARS 2023

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	33
Suffrages exprimés :	41

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 7 février 2023, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mardi 31 janvier 2023

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Boris LALOUE (Dammarié-en-Puisaye), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 33 conseillers.

Etaient excusés :

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-L.) : pouvoir à Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-L.)

Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Dominique GIRAULT (Briare)

Ted-Fernand GHALI (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN

Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-L.) : pouvoir à Catherine BOURGOIN

Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)

Nathalie DONY (Dammarié-en-P.) : représentée par son suppléant Boris LALOUE

Didier CROISSANT (Ousson-sur-L.) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-L.)

Didier HOUDMON (Escrignelles) : pouvoir à Jacques EUGENE (Faverelles)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)

Secrétaire de séance : Jérémy NOËL

Délibération n°2023-024

EXTENSION DU SIEGE COMMUNAUTAIRE

M. GALFANO retrace l'historique du projet d'extension du siège communautaire. Actuellement les locaux sont de taille insuffisante pour les effectifs accueillis, qui ont plus que doublés en 5 ans au fur et à mesure des nouvelles compétences exercées à l'échelon intercommunal. Les locaux ne sont plus aux normes, des espaces manquent pour les réunions, la confidentialité, les archives, l'accueil du public pour l'ESP, etc. Les sanitaires sont au nombre de 2 seulement et il n'y a ni vestiaire ni douche. Un premier projet a été élaboré en 2019. Le programme initial portait sur une centaine de mètres carrés, il a été chiffré à 320 000 € HT soit un prix au mètre carré de l'ordre de 2500 € conforme aux prix du marché. Une consultation de maîtrise d'œuvre a été lancée sur cette base. Par la suite des demandes ont été formulées par le bureau communautaire, notamment l'ajout d'une production d'énergie renouvelable, l'utilisation des eaux pluviales, l'implantation d'une borne de rechargement de véhicules électriques, des bureaux supplémentaires pour faire face aux futures compétences intercommunales. Le chiffrage a augmenté en conséquence, avec une estimation qui s'établit à 737 000 € HT (soit un prix au mètre carré de l'ordre de 2456€) en intégrant les espaces extérieurs, les VRD etc., ainsi que la montée des prix en période inflationniste.

Le plan de financement prévoit un subventionnement à hauteur de 80 % du projet, composé des subventions de l'Etat (DETR/DSIL) et du Département (affectation d'une partie du volet 2 du contrat départemental 2021-2023).

Suite à la remise de l'esquisse par le maître d'œuvre, le conseil communautaire est invité à valider le plan de financement ci-dessous et à solliciter le concours financier de l'Etat dans le cadre de l'appel à projets DETR/DSIL, et du Département dans le cadre du volet 2 du contrat départemental.

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2023-024)

Le Conseil communautaire,

Vu le marché de maîtrise d'œuvre en date du 10 octobre 2022 avec le Cabinet CHOLET, architecte mandataire, et ses co-traitants HIFE et BSI portant sur la maîtrise d'œuvre relative à l'extension du siège de la communauté de communes Berry Loire Puisaye ;

Vu l'esquisse remise par le maître d'œuvre ;

Entendu les explications ci-dessus ;

Après en avoir délibéré par 22 voix POUR et 19 abstentions

Les élus votent par 22 voix POUR et 19 abstentions (Pierre-François BOUGUET, Alexandre BRAGUE, Evelyne BOURGOIN porteur du pouvoir de Ted-Fernand GHALI, Alain CHARMETANT, Frédéric GARDINIER, Dominique GEOFFRENET, Dominique GIRAULT porteur du pouvoir de Laurent LHOSTE, Jacky HECQUET porteur du pouvoir de Céline DESCHAMPS, Jacqueline LAURENT, Blandine LECHAUVE, Pascal MUSLIN, Kiné NIANG, Hubert POULAIN, Véronique POULAIN, Edwige SIGNORET, Valérie VICHERAT),

APPROUVE le plan de financement de l'opération qui s'établit comme suit :

Dépenses			Recettes	
	HT	TTC		
Maîtrise d'œuvre (taux de rémunération 9%)	66 330 €	79 596 €		
Bureaux d'études estimation 5% des travaux (contrôle technique, coord° SPS, étude géotechnique)	36 850 €	44 220 €	Etat (DETR/DSIL) 30%	285 165 €
Frais divers (Ass. DO, insertions, bornage etc.) 5%	36 850 €	44 220 €	Département du Loiret 50%	475 275 €
TOTAL ETUDES	140 030 €	168 036 €	TOTAL SUBVENTIONS	760 439 €
Travaux de construction	737 000 €	884 400 €		
<i>selon estimation architecte du 09/01/2023</i>				
Mobilier et équipements	34 923 €	41 908 €		
<i>DEVIS INTERNET (mobilier)</i>			C.C. BLP	193 106 €
Aléas 5% (inflation, sujétions, imprévus...)	38 596 €	46 315 €	FCTVA (16,404% du TTC)	187 114 €
TOTAL TRAVAUX	810 519 €	972 623 €	TOTAL FONDS PROPRES	380 220 €
TOTAL	950 549 €	1 140 659 €	TOTAL	1 140 659 €

AUTORISE le Président à solliciter le concours financier de l'Etat (DETR, DSIL, etc.) et du Département du Loiret (affectation d'une partie du volet 2 du contrat départemental 2021-2023) ;

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 24 février 2023
Le Président,
Emmanuel RAT

Le secrétaire de séance,
Jérémy NOËL



Date de transmission au contrôle de légalité : **28 FEV. 2023**
Date de mise en ligne :

- 1 MARS 2023